Vol. XXII. Saint-Boniface, Manitoba, 25 Janvier 1893. No. 16.

La Bibliothèque du Parlement

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

APPRENONS AUX ENFANTS A BIEN PARLER

Notre confrère de l'*Enseignement Primaire* publie un article qui a fort sa raison d'être et que nous croyons devoir reproduire.

Comme le dit ce journal, il est grandement temps que les professeurs des écoles et des collèges se mettent sérieusement à l'œuvre pour apprendre aux enfants à bien parler, car, avouons-le, jusqu'à présent il a été impossible de constater dans nos maisons d'éducation des réformes dans le langage. Le fait est qu'en général on ne s'occupe guère d'apprendre aux élèves à s'exprimer en bon français.

Le mal existe non-seulement dans nos écoles primaires, mais dans nos collèges classiques. La raison en est bien simple ; les professeurs, sauf quelques exceptions, ne parlent pas très correctement eux-mêmes.

Ecoutez parler un élève qui vient de terminer son cours ; vous serez étonné des fautes qu'il commet dans la conversation.

Il ne faudrait pas cependant en rejeter l'odieux sur le professeur qui, habitué, lui aussi, dès son bas âge à s'exprimer, plus ou moins bien, ne peut enseigner aux autres ce qu'on ne lui a pas enseigné. Mais le temps est arrivé d'opérer une réforme efficace, radicale, et ce devoir incombe à ceux qui dirigent nos maisons d'éducation.

Pour bien parler il faut savoir *bien lire*, et nous croyons qu'en général dans le pays nous lisons aussi mal que nous parlons. Pour arriver à perfection, il faudrait que nos collèges possèdassent des professeurs d'élocution très compétents, et s'il est nécessaire de recourir à des étrangers, faisons-le dans l'intérêt de la jeunesse, dans l'intérêt surtout de ceux qui se destinent à l'état ecclésiastique et aux professions libérales.

S'il est disgracieux pour un homme de profession de mal converser, il est également pénible d'entendre d'un prédicateur écorcher le français.

Nos collèges ne devraient pas hésiter à faire un sacrifice pécuniaire pour remédier à l'état de chose que tout le monde déplore.

Voici ce qu'écrit l'*Enseignement Primaire* :

Il est temps, grandement temps que les instituteurs, les institutrices et les communautés religieuses se mettent sérieusement à l'œuvre pour réformer au plus tôt le langage dans la province de Québec.

Tout le monde se plaint des fautes nombreuses commises dans la conversation familière, mais peu ont le courage d'apprendre à bien parler. En effet, ceux qui parlent correctement en tout lieu et avec tout le monde sont excessivement rares dans les paroisses, très peu nombreux dans les villages, en petit nombre dans les villes.

Presque toujours l'homme de profession écrit en bon français, mais s'il s'agit de causer, il a très souvent recours à un jargon enrichi de perles comme celles-ci : *y en a, vas l'assire, y en a pas, tétoé, creyez-vous ça, va ti venir, chu fatiqué, i'me cré pas*, etc. Le journaliste et l'instituteur ne se gênent pas non plus en parlant : ils font usage de l'*iroquois* sans scrupule.

Voilà donc que la clase réputée instruite donne le mauvais exemple ; au lieu de servir de guide dans la conversation, elle modèle son vocabulaire sur celui des ignorants.

Après cela, comment voulez-vous exiger des classes inférieures qu'elles parlent correctement, lorsque ceux qui sont à la tête de la société pratiquent le contraire ?

Le seul moyen de diminuer le mal, si on peut le déraciner, c'est de le combattre sérieusement et avec persévérance dans toutes les écoles primaires et dans les grandes maisons d'éducation. Que les instituteurs et les institutrices, les religieux et les religieuses, les professeurs et les directeurs dirigent leurs efforts de chaque jour vers un but commun : *la réforme du langage.*

Qu'ils donnent eux-mêmes le bon exemple à tous les instants du jour. Lorsqu'ils parleront aux élèves, que ce soit en classe ou à la récréation, que les termes employés soient toujours français et les tournures de phrases aussi correctes que possible. Surveiller la conversation des écoliers qui parlent presque toujours d'une manière horrible.

—De l'*Etendard.*

POURQUOI LE CAPITAINE RABIOT ETAIT AVARE

Un singulier bonhomme que ce Rabiot, et qui, pendant dix-huit ans, intrigua fortement le régiment. Le plus honnête homme du monde, du reste, et soldat sans reproche. Mais il avait une vie si étrange, dans ce milieu où l'austérité monastique n'excite aucun enthousiasme, des renoncements tellement inusités et incompréhensibles, qu'il semblait un phénomène parmi cette jeunesse débordante de sève, qui allait au plaisir avec la même impétuosité qu'à la charge. On devinait bien un mystère dans cette existence. Mais lequel ? Personne,—à une exception près,—ne le connut parmi ses camarades, même parmi les plus intimes.

Il vivait chez lui en reclus et en anachorète, évitant la moindre dépense, buvant de l'eau, faisant venir ses repas de la pension des sous-officiers ; et tout cela comblait d'étonnement les anciens qui l'avaient connu tout autre dans les commencements de sa carrière.

A cette époque, orphelin et ayant quelque fortune, joyeux convive, buveur émérite, ardent et toujours prêt au plaisir, il menait la vie gaillardement, comme il convient à un beau et solide garçon de vingt-quatre ans, de sang chaud et d'imagination vive.

Après un voyage au pays, où quelque malheur sans doute l'avait frappé au cœur, il était revenu, ayant réalisé toute sa petite fortune, et avait commencé à faire mille folies, et à se signaler par de coûteuses excentricités qui eurent bientôt fondu comme neige sa légitime. Mais ce n'était déjà plus ce joyeux garçon qui dépensait son exubérante vitalité avec l'insouciante gaieté de la jeunesse ; il paraissait être plutôt un homme endolori, recherchant le bruit pour s'étourdir et l'orgie pour oublier.

Puis, un jour, après deux ans de cette existence, le vaguemestre lui remit une lettre au café ; il la lut, pâlit tout à coup et sortit précipitamment en étouffant un sanglot. Il ne voulut confier à personne alors la douleur que lui apportait cette lettre, partit pour son pays et revint huit jours après, changé, vieilli comme si une maladie terrible l'avait terrassé.

Et, depuis ce jour, il avait commencé sa vie nouvelle, sa vie de privations, de solitude.

Tant qu'il resta au corps des anciens qui connaissaient Rabiot et pouvaient l'apprécier, tout alla bien. Chacun se montra discret et respecta, sans en rechercher l'origine, ce devoir austère accompli avec tant de fermeté. Mais le régiment se rénouvela. Les nouveaux venus s'étonnèrent de cet éloignement du foyer de la famille et s'en montrèrent offusqués. Que pouvait donc être cet homme qui fuyait la société de ses camarades et s'imposait volontairement une pareille quarantaine ? Comme aucun mauvais bruit n'avait pu être recueilli sur son passé, on en arriva à se convaincre que Rabiot n'agissait ainsi que mû par une avarice sordide, qu'il thésaurisait, qu'il grattait les liards et s'amassait un magot pour ses vieux jours.

Et puis on avait appris quelque chose de renversant. Le fourrier qui allait lui communiquer les ordres avait raconté qu'il le trouvait toujours occupé à faire de la tapisserie. Il y en avait des tas chez lui, et c'étaient toujours de nouveaux canevas sur le métier. Quelle honte, et quel ridicule jeté sur tout le corps d'officiers !

Un jour, son camarade Plinchon vint le trouver :

—Ah ! ça, voyons, mon vieux Rabiot, lui dit-il, est-ce que cette existence ne vas pas finir ? Tu te fais vieux, tu te ratatines, te voilà sec comme un échalas : Potence du diable ! Je t'ai pourtant connu autrefois le bout-en-train de toutes nos réunions ; tu menais une vie de patachon, tu aurais desséché la mer si l'on y avait jeté quelques tonnes d'absinthe ; aujourd'hui nous te voyons tristé comme un *Requiem* et maigre comme un vendredi saint ! Tu me diras que tu as eu quelque anicroche dans ta vie ; soit, je ne te demande pas tes secrets. Mais, potence ! ça ne peut pas durer des siècles et des siècles ! Tu lâches tes camarades, tu fais ton trappiste, là, et ça fait jaser ! si tu savais ce qu'on potine sur ton compte !...

—Eh ! mon Dieu, fit Rabiot tristement, il y a des plaies secrètes qu'il est inhumain de découvrir ! Que me veut-on ? Est-ce que je nuis à quelqu'un ? Est-ce que je prends la part de soleil d'un de mes camarades ?

—Non, certainement ; mais chez nous, tu sais, il ne faut pas de mystère : le tien donne lieu à des suppositions. Et, si je te parle de cela, c'est que ça m'embête d'entendre ce qu'on dit de toi !...

—Que dit-on donc ?

—Que tout ce que tu fais, c'est par pure avarice ! Que tu empiles les écus sur les écus !... En un mot, veux-tu savoir le nom que te donnent tous ces sous-lieutenants qui ne te connaissent pas ? ... Ils t'appellent le capitaine Harpagon !...

Rabiot eut un soubresaut de révolte. La honte et la douleur lui mirent les larmes aux yeux.

—Ah ! fit-il, il ne manquait plus que cela ! Déshonoré parmi les miens pour avoir fait mon devoir !..

—Ecoute reprit-il un instant après, j'avais juré que personne au monde ne saurait mon secret. L'opinion des autres m'est indifférente au fond : mais quant à la tienne, mon vieil ami, c'est différent. Il me faut ton estime, et je vois bien que tu me la donneras que quand tu auras vu clair dans ma vie. Ecoute donc.

***

J'ai été élevé avec une jeune fille dont la famille était l'amie de toutes les heures de la mienne ; nous étions fiancés dès l'enfance, et je l'adorais. Le mariage était fixé à l'époque où je passerais officier. Quand j'eus mon épaulette de sous-lieutenant, j'allai au pays pour mettre à exécution notre dessein arrêté depuis si longtemps. En arrivant, j'appris que Louise se mariait à un autre. Nos familles étaient brouillées ; on ne voulut me donner aucune explication ; une courte lettre sèche, annonçant brutalement, sans aucun motif spécial, que tout était rompu et que Louise reprenait sa fiberté. Tu penses si je fus étourdis du coup. Je perdais tout, je n'avais plus personne sur terre ; et, comme tu sais, je fis une noce à tout casser pour chasser de ma cervelle un tas de mauvaises pensées qui s'y présentaient.

Quant à mon argent, ce ne fut pas long ; en une quinzaine de mois, il était escamoté comme une muscade. Ma pauvre Louise avait mal choisi. Son mari était un sacripant qui la maltraita, mangea sa dot jusqu'au dernier sou, fit faillite et se tua. Deux ans après, tu dois t'en souvenir, je reçus, au café, une lettre qui me foudroya. Elle était de Mtre Blot, mon notaire, et m'annonçait la mort de Louise. Le notaire ajoutait qu'avant de mourir, la jeune femme lui avait remis une lettre pour moi, et m'invitait à aller recevoir de ses mains ce pieux souvenir. Fou de douleur, je partis, Mtre Biot me remit la lettre. Tiens, attends, je vais te la chercher.

Rabiot prit dans un petit coffret un paquet de lettres lié par un ruban noir et en sortit celle de Louise ; elle était ainsi conçue :

" Mon cher Henri,

" Je vais mourir, j'aurais bien voulu ne pas partir sans que tu ne me pardonnes, car je t'ai causé une grande douleur. Je t'aimais pourtant de toute mon âme. J'ai obéi à un mauvais sentiment jaloux, j'ai rompu avec notre amour et brisé tes espérances. Je n'ai pas été bonne et n'ai pas su pardonner. Dieu m'en a cruellement puni ! Je meurs désespérée, ayant épuisé, je crois, en deux ans, toute la somme des douleurs humaines, et laissant derrière moi une pauvre petite créature marquée d'avance pour le malheur. Au nom de notre enfance, de nos rêves, de mon amour, pardonne moi le mal que je t'ai fait et reporte sur la chère petite créature dont Dieu me sépare, un peu de l'ancienne affection que tu m'avais vouée et dont il te reste peut-être un souvenir dans le fond de ton cœur."

—Tu penses, reprit Rabiot, quelles larmes me fit verser cet adieu touchant de ma pauvre adorée. Ce fut pour moi un désespoir atroce. Non, je t'assure, mon ami, si je n'avais eu devant moi ce berceau qui me condamnait de vivre, je me faisais sauter le caisson. Mais l'héritage de la morte ! Mais ce malheureux petit être !... Cette enfant, je la fis mienne, je pris mes dispositions avec le notaire, je jurai de l'élever, de lui faire donner de l'instruction et de lui constituer au moins le dot réglementaire pour qu'elle pût épouser un brave garçon, un camarade à nous, qui lui donnerait un état honorable dans lé monde. Et alors, je n'ai plus rien à t'expliquer, n'est-ce pas ? mon vieux.

Oui, j'ai vécu en cénobite, je me suis macéré comme un trappiste, j'ai étouffé en moi tout autre sentiment que celui de cette quasi-paternité. Et ce n'a pas été trop difficile, en vérité, tant le devoir était impérieux. Oui, j'ai fait de la tapisserie, j'en fais et j'en ferai encore, tant que je n'aurai pas atteint mon but ! Que veux-tu ? je ne savais rien faire, moi ! J'ai toujours du travail. La maison de Paris qui m'en fournit croit avoir affaire à une femme ; ça sauve l'épaulette ; et cela se paie bien, très bien ; et, chaque mois, c'est toujours cinquante, soixante francs qui vont se réunir à la masse ! Eh bien, oui, voilà le capitaine Harpagon ! Mais mon ami, si tu savais combien je suis heureux !

Ma petite Rosette est une ange : on m'envoie son portrait tous les six mois ; elle a hérité de sa mère sa beauté et sa bonté ! Le magot se gonfle, Biot a fait des miracles de capitalisation, de placements, que sais-je ? Dans deux ans au plus, on va me l'amener et je jouirai de mon œuvre ! A quelles privations ne se condamnerait-on pas si l'on pensait qu'au bout de cette vie triste, il y a le baiser filial et l'effusion du cœur d'une douce et adorable créature comme celle-là ?

Plinchon était tout ému et ne pouvait parler. Il se jeta au cou de Rabiot et, essuyant ses yeux en balbutiant, lui dit :

—Ah ! potence !......... mon vieux !.........

Ce fut tout ce que son éloquence put lui fournir pour le moment.

Mais quand, plus tard, il entendait quelque officier mal parler de Rabiot, il se mettait tout à coup dans des rages folles.

—Qui est-ce qui parle de Rabiot ? s'écriait-il en devenant rouge comme une pivoine. Qui est-ce qui en a à Robiot ?... Je ne veux pas que l'on dise quoi que ce soit de Rabiot, entendez-vous !... Pas devant moi, potence ! pas devant moi !... Rabiot est un héros !... Rabiot est un saint !... Ah ! nom de Dieu ! Rabiot !... Si vous saviez ! dans toutes vos prières, soir et matin, vous diriez : " Saint Rabiot, donnez-nous le grand sentiment du devoir et de l'honneur, l'esprit du sacrifice et la bonté des anges !..."

***

Rabiot eut sa récompense.

Deux ans après, comme il l'avait dit, Me Biot lui amena une jeune fille admirable, belle et aimante, élevée sous la surveillance du notaire, et instruite par lui de tous les bienfaits qu'elle devait au vieil officier. Elle apportait une dot de plus de quarante mille francs.

Et, au prix de dix-huit ans de vie monastique, Rabiot eut un trésor de fille qui l'adora. Ce n'était pas payé trop cher.

Inutile de dire que Rosette fit un beau mariage.

***

Et voilà pourquoi le capitaine Rabiot était avare.

ALPHONSE DE LAUNAY.

POUR CAUSE DE CÉLÉBRITÉ

Tout citoyen est propriétaire de sa tête, sauf dans le cas prévu par l'article 12 du code pénal ; car alors, pour des raisons supérieures, pensant que la tête compromet par trop l'individu, la loi s'empresse de la séparer des épaules. Mais l'exception confirme la règle, comme on sait.

De même, les traits de la figure sont la propriété de celui auquel ils sont dévolus. Par suite, il est interdit de reproduire un *facies* humain sans la permission de celui qui l'exhibe.

Mais certains industriels ne semblent pas être de cet avis, et, pour eux, tout ce qui n'est pas défendu expressément est permis. C'est ainsi qu'un fabricant de biscuits s'était emparé des traits d'une de nos jolies actrices du Palais-Royal.

Celle-ci, ennuyée de servir d'enseigne à des biscuits, bien qu'elle fût elle-même à croquer, a fait défense à l'industriel de reproduire son portrait sur les boîtes à pâtisserie. Le fabricant a riposté que les traits des actrices parisiennes sont tombés dans le domaine public. Il y aurait d'après lui une véritable expropriation pour cause de célébrité.

La théorie est ingénieuse. Il faudrait, toutefois, que les expropriés fussent préalablement avertis.

Jamais on n'a enlevé une maison à un monsieur, pour cause d'utilité publique, sans accomplir quelques formalités. La constitution d'un jury d'expropriation pour cause de célébrité me semble donc tout indiquée.

Une assignation à comparaître serait envoyée au monsieur qu'il s'agirait d'exproprier. Au jour dit, l'audience s'ouvrirait avec quelque solennité.

Le président—Vous vous nommez Isidore Flambochet ; vous avez, parait-il, atteint le degré de célébrité après lequel un homme ne s'appartient plus.

Le défendeur—Je ne me croyais pas aussi célèbre que ça.

Le président—Vous avez peint un tableau ?...

Le défendeur—J'en ai fait, du moins ; mais, quand je veux les vendre, je suis obligé de les signer Corot.

Le président—Oui, mais vous avez mis votre nom au bas du dernier : *Une diane au bain.* Ce sujet, aussi neuf qu'original, a empoigné le public, et, du coup, vous avez connu les ivresses de la gloire.

Le défendeur—En effet, j'ai eu quelque succès... Un marchand est venu m'offrir de ma toile 94 fr. 90.

Le président—C'est déjà gentil... Et puis, il y a un marchand de chocolat qui brûle de graver vos traits sur ses tablettes ; et un fabricant de clysopompes électriques qui a l'intention de se payer votre tête... gratis... Qu'avez-vous à dire pour votre défense ?

Le défendeur (d'une voix sombre) :

—Qu'ils prennent ma tête, mais qu'ils prennent en même temps mes tableaux ?

Les débats sont clos.

Le président lit le jugement :

" Attendu que le cas de célébrité est dûment constaté ;

" Que le sieur Flambochet ne saurait plus longtemps soustraire sa tête à la chromolithographie ;

" Exproprie le dit sieur pour cause de célébrité ; dit que ses traits sont tombés dans le domaine public et les livre en pâture aux enlumineurs."

JULES DESMOLLIENS.

LES FEMMES JUGÉES PAR ELLES-MÊMES

Pendant que les femmes font parler d'elles, elles se réunissent en congrès, revendiquent l'extension de leurs privilèges et de leurs droits, il est peut-être bon de faire connaitre les jugements plus modestes et sans doutes plus sévères que les plus célèbres d'entre elles ont portés sur leur sexe :

Contre Job autrefois le démon révolté
Lui ravit ses enfants, ses biens et sa santé ;
Mais pour mieux l'éprouver et déchirer son [âme,
Savez-vous ce qu'il fit ? Il lui laissa sa [femme.

MLLE DE SCUDÉRY.

Chronologie de l'amour :
A quinze ans, on rêve ;
A vingt ans, on chante ;
A trente ans, on cause ;
A quarante, on professe ;
A cinquante, on se recueille ;
A soixante, on raconte ses campagnes...

MME DE GIRARDIN.

Une belle femme est le paradis des yeux, l'enfer de l'âme et le purgatoire de la bourse.

MME DU CHATELET.

Le Manitoba.

Mercredi, 25 Janvier 1893

EMIGRATION

Le département de l'immigration à Ottawa, comme nous l'avons dejà annoncé, s'occupe avec vigueur de la colonisation de Manitoba et du Nord-Ouest. Le nouveau ministre de l'Intérieur mérite certainement des félicitations.

Des agents ont été disséminés dans toutes les contrées d'où peuvent nous venir une classe saine, laborieuse, économe et morale. Les agents, croyons-nous, s'adresseront de préférence à la classe agricole, car ce dont nous avons besoin ici ce sont de bons cultivateurs pratiques.

Quelques artisans pourront réussir, mais cette classe trouvera un avenir plus assuré au fur et à mesure que nous réussirons à peupler nos prairies fertiles. Cela a toujours été notre ferme croyance, que l'avenir de ce pays dépend entièrement de l'agriculture. Il serait inutile d'essayer de fonder de grandes industries en grand nombre, elles ne réussiraient pas, n'ayant rien pour se sustenter. En effet, où exporter? Les seuls articles que nous puissions songer à exporter, ce sont nos produits naturels, nos céréales, nos bestiaux, les produits de l'industrie laitière. Or, pour développer ces ressources, il nous faut de bons cultivateurs.

Que la politique d'immigration adoptée réussisse et l'on constatera avant peu que tout le reste progressera avec cette première, cette plus noble de toutes les industries humaines.

Voici une paroisse commençant aujourd'hui, et qui, dans quelques années, pourra livrer au marché des milliers de boisseaux de froment, des milliers de têtes de bétail, des produits de laiterie par tonneaux, croyez-vous qu'il n'y aura pas alors dans cette paroisse un noyau formé de toutes les industries nécessaires aux besoins de la classe agricole? Et la prospérité de la classe agricole augmentant, le noyau grossit et un centre important se forme. C'est de cette manière que Manitoba deviendra la province la plus prospère de la Puissance. Mais de grâce, que l'on s'efforce de nous amener des cultivateurs.

Le champ des agents comprend les villes industrielles de la Nouvelle-Angleterre. De là nous sont déjà venus des colons qui ont fondé plusieurs paroisses des plus florissantes de l'est de Manitoba. Mais ne croyons pas que se soient des artisans qui viennent de là, ce sont des cultivateurs depuis des générations; ils ont laissé le sol natal pour des raisons particulières: le désir d'établir leur nombreuse famille, de faire quelqu'argent pour éteindre une dette malheureuse grévant le domaine patrimonial, etc.; mais ces gens sont nés cultivateurs et mourront cultivateurs, quoiqu'ils fassent. Ils pourront réussir à Manitoba.

Le pays est fertile, avantageux, mais on y rencontrera des déboires en certains cas; quel est le pays qui n'en a pas? Il ne faut se le dissimuler, les dernières années n'ont pas été ce qu'elles auraient dû être; nous avons passé par une crise. Et pourtant durant toute cette période, les découragements ont été rares, très-rares, et la classe agricole a pu passer avec honneur parmi les difficultés inhérentes à ces crises. N'est-ce pas qus que cela même, parle à l'avantage du pays?

Nous nous permettrons de faire une suggestion aux agents. Certaines brochures, anglaises surtout, qui ont été semées partout autrefois ont fait du Manitoba un pays miraculeux. A les en croire, le colon n'avait qu'à jeter son blé sur la prairie et il croisait et rendait non pas 50 pour un, mais 100 et plus pour un. Sans doute que notre sol est très fertile, il pousse le meilleur ble du monde; c'est un fait reconnu, mais le petit cultivateur aurait tort de s'adonner exclusivement à la culture de cette céréale. Ce qui le paiera le mieux, c'est l'agriculture mixte, c'est-à-dire la culture des céréales et l'elevage du bétail. De cette manière il est prémuni contre les hasards d'un manque plus ou moins complet de la récolte. Il y a aussi l'industrie laitière qui se développe chaque année, qui devient une source de revenus importante pour le cultivateur. Les pâturages abondent et donnent à nos beurres une saveur qui les fait rechercher sur tous les marchés où ils sont offerts.

Il y a peut-être quelque autre avantage important qui nous échappe, mais il ye n a là assez pour induire à venir tenter non la fortune, mais une douce aisance, une vie paisible, enfin se créer, en peu de temps, pour celui qui a de la bonne volonté et de l'énergie, un avenir exempt d'inquiétude, à l'abri de la crainte du lendemain pour lui et les siens.

Et pour les produits de son travail, il trouvera toujours un écoulement facile, il y en a toujours pour les grains, les viandes et les produits de laiterie, avec plus ou moins de rémunération, si l'on veut, mais le cultivateur intelligent sait toujours en tirer assez pour faire honneur à ses affaires et vivre dans une frugale et salubre abondance. Pas de chômage, pas de grève à craindre sur une ferme.

Tous s'accordent à dire que la crise tire à sa fin et voient poindre l'aurore de plusieurs années d'abondance. Si cela était, comme nous l'espérons, heureux alors les colons qui arriveraient pour en profiter.

NOTES D'OTTAWA

21 janvier 1893.

Les honorables MM. Bernier et LaRivière sont arrivés ici jeudi matin, et ont pris leurs appartements au No. 478, rue Sussex.

∴

Le Rév. Père Albert Lacombe, O. M.I., est ici en ce moment, occupé à régler plusieurs questions se rattachant aux écoles industrielles de Manitoba et du Nord-Ouest.

∴

L'hon. sénateur Bernier a son bureau particulier à la chambre 10, au sénat, autrefois occupée par le regretté M. Girard.

∴

MM. Allaire et Caron sont partis ce matin pour les états de la Nouvelle-Angleterre, où, de concert avec MM. Armstrong et de Carufel, ils devront organiser un mouvement de rapatriement de nos compatriotes vers Manitoba et le Nord-Ouest.

∴

M. J. S. Ewart, notre avocat dans la cause des écoles, est arrivé ici hier matin.

∴

Hier, les honorables MM. Bernier et LaRivière sont allés présenter leurs hommages à Mgr l'archevêque d'Ottawa. Sa Grandeur conserve toujours un bien bon souvenir de ses visites au Nord-Ouest.

∴

L'hon. M. Daly, qui avait été victime d'un accident lors de sa dernière visite au Nord-Ouest, est maintenant complètement rétabli.

∴

Les succès oratoires remportés par l'hon. M. Angers, à Toronto et ailleurs dans Ontario le posent au premier rang parmi nos hommes publics.

∴

Au Conseil Privé, réuni ce matin pour entendre les plaidoyers à l'appui de la requête des catholiques manitobains, demandant que leur appel soit reçu et entendu par Son Excellence le gouverneur-général-en-Conseil, étaient présents: le premier ministre, sir John Thompson, et les honorables MM. Bowell, Foster, sir A. P. Caron, Ouimet, Angers, Patterson, Haggart, Costigan, Daly, Tupper et Ives. Ce dernier présidait. L'hon. M. Curran, solliciteur-général, et M. Sedgewick, sous-ministre de la justice, étaient aussi présents.

∴

Le Rév. Père Lacombe et MM. Bernier et LaRivière occupaient des fauteuils en arrière des ministres pendant la séance du conseil.

∴

Par une lettre de son honneur le lieutenant-gouverneur Schultz, lue par le président du conseil, on apprit que le gouvernement de Manitoba refusait de se faire représenter dans cette cause nouvelle, sous prétexte, sans doute, que MM. Greenway & Cie ne veulent pas reconnaître la juridiction de ce tribunal extraordinaire.

∴

M. Ewart a fait un excellent plaidoyer en faveur de notre cause avec un exposé fidèle de notre situation et de nos droits.

∴

La décision du Conseil Privé ne sera pas rendue d'ici à quelque temps. La question est d'une importance telle, que le gouvernement voudra sans doute rendre un jugement très élaboré sur tous les points soulevés. Soumettra-t-il la question à la Cour Suprême? Tel est le point d'interrogation que l'on pose, et auquel les un répondent affirmativement, les autres par le silence.—Si le gouvernement soumet la question à la Cour Suprême, où cela nous mènera-t-il? Nous ne voulons pas davantage scruter ces différentes hypothèses. Mais nous désirons affirmer de nouveau notre détermination de poursuivre notre appel, et la revendication de nos droits jusqu'au bout, et s'il le faut, jusqu'au pied du trône de Sa Majesté.

∴

C'est jeudi prochain, que s'ouvre la troisième session du septième parlement. Quatre premiers ministres seulement, se sont succédés depuis l'union des provinces, de 1867: Sir John A. Macdonald a été au pouvoir de 1867 à 1872 et de 1878 à 1891; l'hon. M. Alexander McKenzie l'a été de 1872 à 1878. Depuis la mort de Sir John A. Macdonald, Sir John J. C. Abbott a été premier ministre un peu plus d'un an, et depuis quelques mois, les destinées de notre vaste pays sont confiées à Sir John S. D. Thompson, le digne et illustre successeseur des hommes distinguées qui ont administré nos affaires publiques depuis plus de vingt-cinq ans.

∴

Neuf nouveaux députés devront être présentés à la chambre des Communes, jeudi prochain. Au Sénat, six ou sept nouveaux sénateurs seront présentés.

∴

Au commencement de cette semaine, a eu lieu ici le mariage de M J. H. Stanger, de Sainte-Anne-des-Chênes, Manitoba, avec Melle Lecourt, fille de M. J. P. M. Lecourt, qui a demeuré autrefois à Winnipeg. M. Stanger, qui était protestant jusqu'au moment de son mariage, s'est fait catholique, a été baptisé et a fait sa première communion, avant cette cérémonie. Les nouveaux mariés viennent de partir pour Montréal où ils seront les hôtes de l'hon. sénateur Tassé, avant de partir pour Manitoba.

∴

MM. Bernier et LaRivière partent demain pour Montréal pour en revenir mercredi, veille de l'ouverture du parlement.

EN FRANCE

L'enquête dans le scandale du Panama se poursuit. Voici ce que disent les dernières dépêches:

Paris, le 23 janvier.—M. Clémenceau, à sa prière, est mandé de nouveau devant le commissaire de l'enquête parlementaire pour répondre au témoignage de M. Stéphane. Il dit, qu'en dépit de ses dénégations, M. Stéphane a déclaré à plusieurs, avoir remis à M. Clémenceau la liste de Reinach contenant les noms des personnes compromises dans l'affaire du Panama D'après M. Clemenceau, Stéphane intriguait contre lui avec plusieurs de ses adversaires politiques.

Le sous comité nommé pour étudier les archives des syndicats qui ont aidé à flotter les emprunts du Panama, a fait rapport d'avoir découvert des preuves de fraudes énormes. Des personnes qui n'avaient pas risqué un centime dans l'entreprise ont fait des profits exhorbitants dans leurs transactions avec la Compagnie. Ces syndicats ont employé des coulissiers et autres intermédiaires qui avaient pour mission de distribuer les fonds de corruption.

Le procès des personnes que le magistrat enquêteur, M. Franqueville, considère impliquées criminellement dans le scandale du Panama, commencera probablement à la fin de février, pour durer environ deux semaines. Sauf Baihaut, les noms des défendeurs ne sont pas encore connus de source certaine.

Le rapport de l'autopsie du cadavre du baron de Reinach, a été transmis le 23 au procureur-général. Le rapport dit qu'il n'a trouvé aucune trace de poison, mais que les médecins ne peuvent affirmer que Reinach soit mort de mort naturelle. Ce résultat peu satisfaisant provient de l'état de décomposition avancée du cadavre lors de l'exhumation.

Nouvelles Religieuses

Sa Grandeur Mgr Grandin, de Saint-Albert, accompagné du Rév. Père Leduc, V.G., O.M.I., des RR. PP. Gasté et Grandin et d'un frère, sont arrivés hier soir au palais archiépiscopal. Sa Grandeur et ses compagnons se rendent en France immédiatement, partant ce soir par le train de l'est. Nous disons ailleurs quelques mots concernant le Rév. Père Gasté.

Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivieres, accompagné de M. le chanoine Bochet, curé de Sainte-Anne de la Pérade, est parti le 21 courant de New York pour Rome, où il va assister aux fêtes jubilaires de Léon XIII.

A la seconde fête de Noël, le Souverain Pontife a reçu, dans la salle du Trône, au Vatican, le corps de ses gardes nobles, ayant à leur tête le prince Altieri. A cette occasion, le Saint-Père a prononcé une parole qui a produit de l'emoi. Il a parlé du jour où sa garde d'honneur pourrait accompagner de nouveau le Pape dans les rues de Rome et il a dit: "Ce jour viendra sans doute, mais quand à savoir le moment, c'est le secret de Dieu."

L'année 1897 ramènera le treizième centenaire du jour où l'Angleterre se convertit au catholicisme sous le roi Ethelbert. Mgr l'évêque de Northampton, dans le diocèse duquel se trouve un sanctuaire dédié au saint roi Ethelbert, se propose de célébrer ce glorieux centenaire par l'érection d'un temple magnifique au premier roi catholique de l'Angleterre. Le Saint-Père a adressé, à cette occasion, à Mgr l'évêque de Northampton une lettre où se trouve exprimée l'espérance de voir "l'Ile des Saints" revenir à la foi catholique.

Si l'on en croit les dépêches, la Bulgarie schismatique songe à devenir catholique et à renoncer à son isolement; c'est Stambouloff qui prendrait l'initiative de ce retour; il aurait commencé une enquête auprès du clergé.

On sait que les Bulgares sont les plus intéressants parmi les Slaves séparés de Rome. C'est, en effet, un peuple qui a été entraîné dans le schisme de la façon la plus inconsciente. Ses apôtres, Saint-Méthode et Saint-Cyrille, ont reçu récemment du Pape les honneurs du culte public.

Voici l'évènement qui vient confirmer cette espérance. La Sobranié a voté, sur la proposition de Stambouloff, la révision de la constitution en ce qui concerne la religion du Souverain; son héritier pourra être catholique. Ce point de la constitution, empêchait le mariage du prince Ferdinand, car, en bon catholique, il ne pouvait se résigner à promettre que son héritier serait schismatique.

D'autre part, on prête à M. Tricoupis un projet analogue de réunion de la Grèce avec Rome, et le Congrès Eucharistique à Jérusalem ne pourra que favoriser cet heureux mouvement.

Il y a là des faits providentiels que les aveugles seuls ne savent pas voir et qui peuvent avoir plus d'action sur les destinées de l'Europe qu'une grande guerre.

Mgr Meignan, archevêque de Tours et Mgr Thomas, archevêque de Rouen, ont reçu le billet de la secrétairerie d'Etat qui leur annonce leur promotion à la dignité cardinalice dans le prochain consistoire qui sera tenu bientôt. Dans ce même consistoire, le Pape créera également cardinaux: Mgr Persico, secrétaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande; Mgr Mocenni, substitut à la secrétairerie d'Etat; Mgr di Pietro, nonce à Madrid; Mgr Galimberti, nonce à Vienne; Mgr Malagola, archevêque de Fermo; Mgr Guarino, archevêque de Messine; Mgr Krementz, archevêque de Cologne; Mgr Kopp, évêque de Breslau; Mgr Vaszary, archevêque de Grau et primat de Hongrie; Mgr Sanzzy Forès, archevêque de Séville; Mgr Vaughan, archevêque de Westminster; et Mgr Logue, archevêque d'Armagh et primat d'Irlande.

TRENTE-TROIS ANS

CHEZ LES SAUVAGES DU N. O.

Le R. P. Gasté, missionnaire de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculee, dit *Le Monde* de Montréal, vient d'obtenir la permission d'aller passer quelque temps en France. Il y a trente-trois ans que le Père Gasté vit au milieu des sauvages dans les glaces du nord.

Son poste se trouve au Lac des Brochets, 700 milles au nord-est de Prince Albert.

Depuis que le missionnaire est monté chez les peaux-rouges, il n'est jamais rentré en pleine civilisation.

Un citoyen de Toronto, que des affaires appelaient il y a quelques années dans le Nord-Ouest, rencontra le Père Gasté. Il était le premier blanc que le missionnaire voyait en 26 ans.

Depuis quelques années on lui a donné un compagnon.

Deux fois l'an, la malle lui apportant quelques lettres et quelques journaux.

Son unique nourriture fut des années durant du poisson et du gibier. Une fois l'an, sa congrégation lui faisait parvenir une poche de farine. Pendant trente trois ans, il demeura parmi les Esquimaux et les Chippewayas.

Le P. Gasté passera à Montréal en route pour Paris On l'attend à la maison des Oblats en cette ville vers le mi février.

TOUJOURS PRATIQUE

Le gouvernement américain vient d'émettre de nouveaux timbres-postes qui ne seront bons que pour l'année 1893.

Toute la série représente la vie de Colomb.

1 Centin.—Colomb découvre une terre inconnue.

2 Centins.—Débarquement de Colomb.

3 Centins.—La "Santa Maria" en mer.

4 Centins.—La flotte de Colomb: Santa Maria, Pinta et Nina.

5 Centins. — Colomb demandant des secours à Isabelle.

6 Centins.—Colomb complimenté à Barcelone.

10 Centins—Colomb présentant des Indiens.

15 Centins. — Colomb rendant compte de ses découvertes.

30 Centins.—Colomb à La Rabida.

50 Centins.—Le rappel de Colomb.

Les suivants vont être fabriqués sous peu:

1 Dollar.—Isabelle engageant ses joyaux.

Deux Dollars.—Colomb chargé de chaines.

Trois Dollars. — Colomb écrivant le récit de son troisième voyage.

Quatre Dollars.—Les portraits d'Isabelle et de Colomb.

Cinq Dollars.—Profil de la tête de Colomb.

Il y a aussi des enveloppes avec des timbres Colombiens.

Comme on le voit il y a là un bon petit profit à faire. Ce sera un souvenir de l'année mémorable et de plus ça payera.

FEU LE REVEREND PERE ANDRE

Nous recevons les détails suivants sur les derniers moments du Rév. Père André. Tous nos lecteurs liront avec intérêt comment s'est éteint ce missionnaire si dévoué et si ami de notre pays:

"Le Père dont la maladie datait depuis six mois, a conservé sa connaissance jusqu'au dernier moment. Il s'est éteint sans effort et sans agonie, il priait constamment et faisait prier ceux qui l'assistaient. La résignation la plus complète à la volonté de Dieu éclatait dans toutes ses paroles et la foi la plus vive brillait dans les oraisons jaculatoiras et les invocations à Jésus et Marie qui s'échappaient continuellement de sa bouche. Tout en sentant que la mort s'approchait, il ne perdit rien de la lucidité d'esprit et de l'originalité de caractère qui le distinguait. En le voyant si calme et, je pourrais dire, d'une résignation qui ne lui coûtait aucun effort, on éprouvait comme une intime conviction que son âme était mûre pour le ciel Il a passé de vie à trépas dans un soupir, sans agonie et sans souffrance.

"Les funérailles ont été magnifiques, l'église était remplie, les notables de Calgary se sont fait un devoir de venir rendre un dernier tribut d'hommage et de respect au vénérable missionnaire dont les qualités précieuses avaient su gagner leur estime et leur affection.

"Le Rev. Père Lestanc, supérieur de la mission, dans une allocution bien sentie, fit d'une voix émue le panégyrique du défunt. Il rendit hommage à ses qualités intellectuelles et morales, à son dévouement pour les pauvres et les affligés. Toute l'assistance comprenait la perte occasionnée par la mort du Rév. Père André.

"Les anciens habitants du pays voyaient leurs regrets partagés par les nouveaux venus et les pauvres sauvages réunis en grand nombre pleuraient la perte de celui qu'ils regardaient comme leur père."

J. A. M. T.

UNE FAMILLE EPLOREE

Quand on passe sur la voie indifférents ou rieurs et que tout à coup à la porte d'une demeure s'offre à nos yeux les signes annonçant que la mort vient d'entrer là, les rires cessent, le cœur se serre et l'on pense en tremblant aux siens et l'on se sent pris de pitié profonde pour ceux qui pleurent autour du cercueil, car, tous nous comprenons la grande douleur de ces séparations, surtout pour un père et une mère.

Cette douleur, Monsieur et Madame A. F. Martin en ont eu une part bien lourde depuis quelques semaines. Déjà j'ai eu le regret d'enregistrer la mort de quatre de leurs enfants, et hier soir la mesure de leur désolation venait de se combler, par la perte de leur fils aîné Alphonse.

Alphonse était âgé de 14 ans, 10 mois et 9 jours. C'était un enfant qui donnait de belles espérances. Doué d'un caractère aimant, il n'y a pas de doute que le chagrin causé par la mort prématurée de ses jeunes sœurs, auxquelles il était très attaché, n'ait contribué à aggraver sa maladie.

Inutile de répéter à M. et Mme Martin que dans ce dernier malheur, la sympathie qu'ils possédaient déjà s'accroît encore, si possible.

Nos plus sincères condoléances.

Choses et Autres

Il est à peu près certain que Lord Aberdeen sera le successeur de Lord Stanley comme gouverneur-général du Canada, à Ottawa.

Disent les dépêches d'Ottawa de ce matin: Le Père Lacombe est l'objet d'attentions très flatteuses ici. Dimanche soir, Sir A. P. Caron donnait un dîner en son honneur, Sir John et Lady Thompson étaient au nombre des hôtes. Le Révérend Père doit retourner dans l'Ouest dans un mois. Aujourd'hui il a une entrevue avec l'honorable M. Daly au sujet des écoles industrielles.

Le gouvernement fédéral a décidé d'envoyer dans l'ouest, au mois d'avril prochain, un parti d'arpenteurs sous la direction du prof. King du département de l'Intérieur. L'objet de cette expédition est de tracer la ligne de démarcation entre la Colombie Anglaise et l'Alaska.

Les bornes sont souvent contestées par les Etats Unis et par le Canada. Il s'agit de tirer une ligne qui servira de frontière entre les deux pays.

De son côté, le gouvernement américain enverra des experts pour travailler de concert avec les arpenteurs canadiens. Une fois l'ouvrage terminé, il est probable qu'une conférence internationale règlera d'une manière définitive la difficulté, en fixant les bornes ou frontières de l'Alaska et de la Colombie Anglaise.

Le traité pourvoit à ce que la frontière suive les sinuosités de la côte. On croit que les deux pays en arriveront à un compromis.

L'honorable C. H. Tupper part ce soir pour l'Europe à bord du *Britannic* pour être présent à la réunion des arbitres de la mer de Behring le 23 février à Paris. Il n'est pas probable qu'il revienne avant la fin de session fédérale.

Si M. Costigan devenait lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, les trois chefs de l'exécutif dans les provinces maritimes seraient irlandais catholiques.

M. Simon Thompson, un des plus anciens citoyens de Lévis et père de M. L. E. Thompson, gérant de l'*Electeur*, de Québec, célèbrera lundi ses noces de diamant.

La *Gazette*, de Montréal, ne pense pas que le bill de M. Stephens, pour rendre le vote obligatoire, devienne loi. Elle le trouve trop sévère et impraticable. Ceux qui n'auraient pas voté pour cause de maladie seraient tenus de produire un affidavit et de payer $2 dans les 60 jours suivant l'élection sans quoi leurs noms seront rayés de la liste électorale et ne pourraient y être remis qu'en payant une amende de $25. Tout patron serait tenu d'accorder une heure à ses employés pour aller voter, de ne rien déduire de leur saleire et de payer une amende de $10 à tout employé auquel ils auraient refusé les bénéfices de cette loi.

Une dépêche de Québec, reçue par le *Canadien*, déclare que le conseil législatif va accepter la proposition de M. Archambault d'abolir l'indemnité parlementaire.

L'Etudiant revue mensuelle dont M. l'abbé Baillargé est le rédacteur-propriétaire, s'appellera désormais *Le Bon Combat*, et sera publié deux fois par mois. Nous lui souhaitons succès.

Correspondances

[Nous ne sommes point responsables des opinions exprimées par nos correspondants.]

Winnipeg 23 janv., 1893.

M. l'Ecrivain du *Manitoba*,

Veuillez être assez bon pour me permettre un mot de réplique à la "Dernière Réplique" du 3 octobre dernier et publiée alors dans votre bonne et intéressante feuille.'

Je regrette vivement que cette pièce littéraire, si brillante d'à propos, de precision et de logique, ait attiré si tard mon attention, car je n'aurais pas tant tardé à vous faire part de mon admiration pour son auteur, qui persiste à signer "Sauvage." L'on m'assure que cet homme, devenu gras et joufflu comme un lapin depuis qu'il habite les forêts du Fort Alexandre, n'est ni un sauvage ni un métis, dont il n'a pas le bon esprit, ni le bon sens commun. Si je ne me trompe pas, c'est un blanc, venu de la Belgique dans la province il y a environ huit ans, sans doute dans l'espoir d'améliorer sa position comme tant d'autres. Il se serait livré à l'enseignement dans quelqu'Ecole Indienne avant d'aller se fixer définitivement au Fort Alexandre où il est devenu tout à coup l'homme de l'endroit par excellence, jouissant de l'estime de tous ceux qui ont eu l'avantage d'apprécier ses belles qualités, d'abord comme instituteur, puis comme Magistrat sous le gouvernement de M. Greenway, et aujourd'hui comme traiteur, faisant une puissante opposition à la Compagnie de la Baie d'Hudson en cet endroit, devenu célèbre par ses nombreuses correspondances, auxquelles il n'a pas encore jugé à propos d'afficher son vrai nom. Sur l'individu seul, que ce nom représente, doit porter toute la responsabilite des absurdités contenues dans les élucubrations de ce cerveau malade; et il serait injuste de supposer que les métis et sauvages de la Réserve partagent ces opinions; il font au contraire que les en dégager de toute solidarité. Leur esprit tranquille et leurs bonnes dispositions nous sont trop connus pour nous permettre un soupçon de cette nature; le nom de plume ne fera pas dupes. En dépit de toutes les assertions de notre correspondant et des injures qu'il lance à la face des canadiens-français parce que ceux-ci ont osé faire connaître les avantages qu'offrent les belles terres de leur nouvel établissement, leur lettre collective du 16 avril dernier est là avec toutes ses preuves restées jusqu'ici sans réfutation autre qu'une négation. Votre correspondant, M. le Rédacteur, dans sa dernière réplique, déclare solennellement que tout ce qu'il a écrit sur le Fort Alexandre n'est que la stricte vérité. Je veux bien le croire sur parole pour ma part, mais à la condition qu'il donne ses preuves à vos lecteurs qui les attendent avec impatience. Or, les preuves, les voici: "Avant de connaître la clique, dit en substance votre aimable correspondant, j'ai écrit en faveur du Fort Alexandre comme champ favorable à la colonisation; mais depuis que je connais la clique, je dis que le Fort Alexandre n'est nullement propre à la colonisation." Lequel prenez-vous? chers lecteurs, choisissez Est-ce assez concluant que tout ce qu'il a dit n'est que la vérité stricte? Mais vous n'êtes peut-être pas encore convaincu, M le Rédacteur, veuillez avoir la patience d'écouter une autre preuve que voici; je la trouve dans la *dernière réplique*: "Votre journal annonce chaque semaine, dit votre spirituel correspondant, qu'il arrive chaque jour, à Winnipeg des centaines de familles qui s'établissent les unes dans la vallée fertile de Qu'Appelle, les autres dans les riches régions de l'ouest" Pour dire des centaines, M. le Rédacteur, il faut au moins deux cents, et si la moyenne des familles est de cinq, il est donc arrivé mille nouveaux colons à Winnipeg chaque jour, pendant des semaines entières, ce que ni *Le Manitoba*, ni aucun autre journal de Winnipeg ou d'ailleurs n'a jamais annoncé. Voilà pour la véracité, sans mot dire, de la sincérité de votre correspondant. Que les provinces d'Assiniboia, d'Alberta, de Saskatchewan et de la Colombie Britannique reçoivent collectivement chaque jour un millier d'immigrants, ceci prouve autant les avantages du Nord-Ouest canadien que la fécondité du système adopté par le gouvernement pour travailler l'immigration. De ce fait, faudra-t-il conclure que le bassin de la rivière Winnipeg et du Fort Alexandre n'est nullement propre à la colonisation, parce que cet endroit est riche en bois et se trouve à la distance de trente et un milles, en ligne droite, de la ville de Selkirk? Libre à votre aimable correspondant de l'affirmer, même après avoir, de son propre choix, prouvé le contraire

Pour cette fois, M. le Rédacteur, laissez-moi vous dire merci et au revoir en demeurant,

Votre humble serviteur,

GILBERT ALLARD.

Soumissions pour permis de couper du bois sur les terres de la Puissance dans la province de Manitoba

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et marquées sur l'enveloppe "Soumission pour permis de couper du bois, devant être ouvert le 6 Février 1893," seront reçues à ce département jusqu'à midi, lundi, le 6 Février prochain, pour permis de couper du bois sur les terrains ci-dessous décrits dans la Province de Manitoba:

Sec. 29, Tp. 12, Rg. 9, Est, dans la limite "A."

Sec. 29, Tp. 12, Rg. 10, et Sec. 11, Tp. 13, Rg. 9, dans la limite "B."

Sec. 11, Tp. 12, Rg. 10, Est, dans la limite "C."

Sec. 29, Tp. 12, Rg 11, Est, dans la limite "D."

Sec. 11, Tp. 12, Rg. 11, Est, dans la limite "E."

Sec. 11, Tp. 11, Rg. 11, Est, dans la limite "N."

Sec. 29, Tp. 11, Rg. 11, Est, dans la limite "O."

Sec. 29, Tp. 11, Rg. 10, et Sec. 11, Tp. 12, Rg. 9, Est, dans la limite "Q."

Sec. 29, Tp. 13, Rg. 11, Est, adjacente à la limite "S."

Sec. 11, Tp. 13, Rg. 10, Est, dans la limite "T."

Sec. 11, Tp. 11, Rg. 10, Est, dans la limite "U."

Sec. 11, Tp. 13, Rg. 11, Est, dans la limite "V."

Sec. 29, Tp. 13, Rg. 9, Est, dans la limite "X."

Sec. 29, Tp. 13, Rg. 10, Est, dans la limite "Y."

Sec. 29, Tp. 11, Rg 9, Est, dans la limite "Z."

Sec. 11, Tp. 11, Rg. 9, Est, dans la limite 27.

Aussi les limites "J," "Q." et "U."

Une soumission séparée devra être faite pour chacune des limites.

L'on pourra se procurer les règlements en vertu desquels les permis seront émis à ce département ou au bureau de l'agent des bois de la Couronne, à Winnipeg.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté d'une banque incorporée en faveur du député du Ministre de l'Interieur, égal au montant que le soumissionnaire veut payer pour le permis.

Toute personne dont la soumission sera acceptee devra obtenir un permis dans les soixante jours à compter du 6 Février prochain et payer vingt pour cent des droits du bois qui doit être coupé en vertu du permis, autrement la limite sera cancellée.

Il ne sera fait cas des soumissions par télégraphe.

JOHN R HALL,
Secretaire.

Département de l'Intérieur, Ottawa, 16 Janv. 1893.
1i 25-1-93

ELECTION MUNICIPALE

L'élection d'un préfet pour la municipalité rurale de Ritchot, rendue nécessaire par le décès du regretté M. Joseph Lemay, a eu lieu samedi entre MM. Kenny et Dufort et donné le résultat suivant :

	Kenny.	Dufort.
Poll Saint-Norbert.........	...	47
Royal	...	25
Sainte-Agathe-Ouest	12	...
Sainte-Agathe-Est	34	...
Dufuc	14	...
Ritchot	38	...
	—	—
	98	72
Majorité	26	

Chronique Locale.

—Il semble que la maladie diminue dans la ville.

—Nous avons une température agréable depuis quelques jours.

—Le charbon d'Estevan donne bonne satisfaction et se vend à $4.50 la tonne.

—C'est jeudi, 2 février, que s'ouvre la session du parlement local. Que sera-t-elle ?

—Il est rumeur que deux de nos principaux marchands doivent partir de Saint-Boniface.

—Il y aura beaucoup de travail à Winnipeg aux premiers beaux jours. Quelques maisons sont déjà en voie de construction.

—MM. Archibald & Howell doivent commencer de bonne heure la construction de leur magnifique bloc à 7 étages, sur la rue Principale, près du bureau de poste.

—Il y a eu séance du conseil de ville, lundi. Les officiers suivants ont été engagés pour l'année 1893 : Secrétaire-trésorier, M. L. J. Collin ; évaluateur, M. J. E. Cyr ; constable et inspecteur des travaux, M. Moïse Ménard.

—Canada et Etats-Unis.—Tous les anciens sous officiers volontaires, gardes mobiles, gardes mobilisés, natifs des Hautes-Alpes, sont priés de donner leur adresse à M. Henri Chérias, ancien maréchal des logis, fourrier, Winnipeg, Man. (Canada).

—Dans la nuit de dimanche, le feu s'est déclaré dans la maison de M. Hutton, dans le sud de la ville de Saint-Boniface, quartier No 1. Malgré le manque d'organisation et d'eau, après des efforts énergiques, les voisins accourus au sinistre ont pu s'en randre maîtres. Les dégâts sont moins considérables qu'on ne l'aurait cru d'abord.

—M. Edouard Guilbault vient de vendre son atelier et son magasin à son frère, M. Romuald Guilbault, qui s'efforcera de donner au public la satisfaction que la maison lui a donnée depuis sa fondation. M. Ed. Guilbault doit régler ses affaires avant de prendre une décision pour l'avenir ; peut-être restera-t-il ici, peut-être aussi ira-t-il se fixer ailleurs.

—Il y a eu hier une assemblée du conseil du bureau d'échange de grains de Winnipeg. MM. S. Nairn, A. Atkinson et A. McGaw ont été nommés pour s'entendre avec le gouvernement local au sujet de la publication de circulaires aux cultivateurs les prémunissant contre les dangers de la nielle du blé et leur conseillant fortement de traiter tout leur grain de semence au vitriol.

—Samedi après-midi, un jeune garçon de 7 ou 8 ans traversait la rue Principale, à Winnipeg, dans une voiture à chien. Les chars urbains à chevaux arrivaient, le chien voulut traverser la voie quand même, et le conducteur malgré tous ses efforts ne put mettre ses freins à temps, les roues de la lourde voiture passèrent sur l'enfant qui fut recueilli sans connaissance. On le transporta de suite à l'hôpital général où il expirait quelques heures après l'accident.

Chronique de la Province.

Grande-Clairière,

23 jan.—Veuillez me pardonner d'avoir été si longtemps sans vous donner des nouvelles de notre jeune, mais populeuse paroisse.

L'origine de Grande-Clairière remonte à quatre ans seulement, 1888, et dès maintenant, elle ne compte pas moins de 450 âmes. Son bilan de l'année qui vient de finir montre une vitalité étonnante. Pas moins de 24 baptêmes ont été enregistrés ; par contre, la mortalité a été très petite, nous comptons 6 décès seulement, dont 5 d'enfants en bas âge. Décidément, on tient énergiquement à la vie, ici

Vous parlerai-je de nos conquêtes, de ces quatre ou cinq nouvelles colonies que nous avons fondées au sud et à l'ouest, où nous reversons déjà le trop plein d'ici, et où nous dirigeons le flot toujours grandissant de l'immigration franco belge. Ce grand mouvement ne paraît être qu'à ses débuts. Chaque année voit un mouvement plus grand, et d'après des renseignements tirés de bonne source, les immigrants de 1893 seront bien plus nombreux encore que ceux des années précédentes.

—Nous avons souffert ici du faible rendement en céréales de l'année écoulée, et le bas prix du blé a excité nos plaintes à plus juste titre encore. Ces deux fléaux : les faibles rendements et les bas prix, nous espérons bien ne les pas retrouver cette nouvelle année. Pour cela, que Dieu nous soit en aide.

P.S.—Des particuliers qui ne sont pas de cette paroisse, (des anglais, en un mot), viennent très-souvent généralement en cachette voler le bois dans les forêts de nos gens ; quand on les voit on leur fait la chasse, mais ils ne manquent pas de revenir nombreux le jour suivant, pillant en ricanant sous les yeux du propriétaire impuissant contre 3, 5, 10 voleurs, et cela se passe ainsi tous les hivers. Une consultation d'avocat serait très utile. Nous aimerions beaucop savoir surtout, si dans ces circonstances nous pouvons saisir les voitures et les chevaux des voleurs, dans le cas où l'on peut mettre ces choses en dépôt ou sûreté. Veuillez nous en instruire le plus tôt possible, s'il vous plait.

N.B.—Réponse la semaine prochaine.

Sainte-Anne des Chênes,

23 janv.—Outre $1,174 collectées dans la paroisse durant l'année 1892 pour l'œuvre du nouveau sanctuaire, les dames de Sainte-Anne ont encore collecté $72, pour acheter des ornements sacrés.

—Un nombreux contingent d'immigrants venant de Saint-Magloire, P.Q., doit nous arriver au commencement de mars.

—Le moulin de M. Pierre Poitras doit commencer à scier la semaine prochaine.

—Bon nombre de citoyens de Sainte-Anne sont partis pour aller couper du piquets de cèdre qui seront descendus à Saint-Boniface au printemps par la rivière La Seine.

Saint-Norbert,

23 janv.—Il y aurait ici une bonne chance à courir pour un forgeron. M. Elie Brisebois offre en vente son magnifique atelier de forge tout monté, outillage compris, à des termes très-avantageux. La bâtisse est à deux étages, le deuxième étant un logement confortable pour une famille. Elle est située tout près de l'église. Il y a là un bon marché à faire, pour un forgeron énergique et courageux.

—L'installation des RR. PP. Trappistes est bien avancée, outre le monastère, ils ont fait ériger cet automne un certain nombre de dépendances considérables.

—Le chemin de fer électrique doit se rendre au village ce printemps. Ce sera là une bonne aubaine pour la paroisse. Il n'y a pas de doute que nombre de familles de Winnipeg ne profitent de cette facilité de communication pour venir passer leur villégiature ici.

Nouvelles d'Ontario.

Keewatin,

19 janv.—Dimanche dernier, le Rév. Père Campeau, O.M.I., disait adieu aux paroissiens de Keewatin, étant appelé par ses supérieurs à aller à Lowell, Mass., E.-U.

Ce depart du bon Père, lequel a déjà donné tant de preuves de son dévouement à la population catholique de notre localité et des environs, a causé une vive douleur ; mais sachant que l'obéissance est le premier devoir du prêtre, particulièrement du missionnaire, les paroissiens, quoique peu nombreux, ont voulu se consoler, si possible, en témoignant de leur reconnaissance et de leur estime envers le Père Campeau, en lui présentant une bourse bien garnie et l'adresse suivante :

Révérend Père,

C'est avec beaucoup de peine que nous avons appris hier que vous étiez pour nous quitter.

Nous avons cru en cette occasion venir, au nom des citoyens catholiques de Keewatin, vous faire nos adieux et vous témoigner tout le regret que votre départ nous cause. En même temps nous vous offrons ce minime cadeau en témoignage de reconnaissance pour tous les sacrifices que vous vous êtes imposés pour nous.

Nous vous souhaitons un heureux voyage, bonheur et santé. Nous avons l'honneur d'être, Rev. Père,

VOS ANCIENS PAROISSIENS DE KEEWATIN.
Keewatin, Ont., 16 janvier 1893.

L'adresse fut lue par M. Auguste Fortin. Etaient présents : MM. O. Brayeau, Jos. Jean, Esdras Rochon, Charles Desgagnés, Jos. Madore.

Le Père Campeau est parti lundi soir, heureux d'avoir pour compagnons de voyage, jusqu'à Ottawa, les hons. MM. Bernier et LaRivière, et MM. Caron et Allaire.

NAISSANCE

LAVOIE.—En cette ville, le 24 courant, Madame L. J. Lavoie, d'un fils.

DECES

MARTIN — En cette ville, à l'âge de 14 ans, 10 mois, 9 jours, Alphonse, fils aîné de M. A. F. Martin, Ecr. M.P.P. Les funérailles auront lieu demain à 9.30 a.m. à la cathédrale, prière d'assister sans autre invitation.

BERNIER—En cette ville, le 20 courant, à l'âge de 2 ans, 7 mois et 10 jours, Marthe-Marguerite-Marie, fille de l'honorable T. A. Bernier. Les funérailles ont eu lieu le même jour.

NORMANDIN — A Saint-Eustache, le 18 courant, à l'âge de 8 mois et 18 jours, Marie Celina, enfant de M. Jos. Normandin.

BEAUDIN — A Saint-Eustache, le 11 janvier, à l'âge d'un an, 10 mois et 15 jours, Marie Amanda, enfant de Hormisdas Beaudin.

BOURELLY — A Volonne, Basses-Alpes, France, le 6 janvier, M. Bourelly, père de M. Auguste Bourelly, colon au Lac Dauphin, (Sainte-Rose DeLima.)

AVIS est donné par le présent que "Le Grand Conseil de l'Association de Secours Mutuel" s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant en corporation le dit Grand Conseil. Le but de la dite Association est d'unir fraternellement toutes personnes qualifiées d'être de l'Association ; d'améliorer la condition morale, intellectuelle et sociale de ses membres, et de leur enseigner l'intégrité, la sobriété et l'économie ; d'établir, posséder et opérer une caisse de bénéfices et un fonds de réserve duquel une somme n'excédant pas deux milles piastres sera distraite et remise à la famille de chaque membre décédé, ou à ses bénéficiaires ou représentants légaux, suivant la constitution et les règlements de l'Association.

LATCHFORD & MURPHY,
Solliciteurs des requérants.
Ottawa, 20 Octobre 1892. 9i 16-11-92

Municipalite de Saint-Francois-Xavier

Mise à l'enclos, le 21 décembre, une pouliche âgée d'environ un an, sous poil blond et portant une tache blanche dans le front.

WILFRID BOIVIN,
Enclos No. 5, Saint-François-Xavier.
5-1-93

Compagnie du Chemin de Fer Grand Central du Nord-Ouest.

AVIS.—La Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte modifiant sa charte d'incorporation confirmée par l'acte 51 Vic., chap. 85, en prolongeant le délai fixé pour la construction et le parachèvement du chemin de fer, et lui donnant le pouvoir d'émettre des actions privilégiées, ainsi que telles autres modifications qui seront jugées nécessaires, et pour d'autres fins.

ARTHUR CODD,
Secrétaire.
Daté à Ottawa, ce 1er jour de décembre 1892. 9i 11-1



Vente a l'Enchere des Terres d'Ecoles de Manitoba

AVIS est par les présentes donné, que des ventes à l'enchère de Terres d'Ecoles auront lieu aux endroits suivants dans la Province de Manitoba, aux dates ci-dessous mentionnées :—

Morden—Mercredi, le 25 Janvier 1893.
Pilot Mound—Vendredi, le 27 Janvier 1893.
Deloraine—Lundi, le 30 Janvier 1893.
Glenboro—Jeudi, le 2 Février 1893.
Minnedosa—Mercredi, le 8 Février 1893.
Portage-la-Prairie—Samedi, le 11 Février 1893.
Brandon—Mardi, le 14 Février 1893.
Winnipeg—Jeudi, le 16 Février 1893.

TERMES DE VENTE :—Un cinquième au comptant et la balance en quatre versements annuels, successifs et égaux, avec intérêt à six pour cent par année. Les paiements doivent être faits en espèces ; les scrips ou mandats ne seront pas acceptés.

Pour plus amples détails, liste de terrains, etc., s'adresser au Secrétaire du Département de l'Intérieur, Ottawa, au Commissaire des Terres de la Puissance Winnipeg, ou à aucun agent des Terres de la Puissance, dans la Province de Manitoba.

Par ordre,
JOHN R. HALL,
Secrétaire.
Département de l'Intérieur, Ottawa, 9 Janvier 1893. 3i 18-1-93

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour Bureau de Poste, Calgary, T. N.-O.," seront reçues à ce bureau jusqu'à Vendredi, le 3 Février prochain, pour la construction d'un bureau de poste à Calgary, T. N.-O.

Les plans et devis pourront être vus au Ministère des Travaux Publics, à Ottawa, ainsi qu'au bureau de M. H. S. Johnson, de Calgary, à partir de Vendredi, le 13 Janvier, et les soumissionnaires pourront y obtenir des formules de soumission ainsi que tous les autres renseignements voulus.

Les soumissions devront être faites sur les formules imprimées qui seront fournies, et être signées par les soumissionnaires eux-mêmes ; aucune autre ne sera prise en considération.

Un chèque de banque accepté, payable à l'ordre du ministre des Travaux Publics, et équivalant à cinq pour cent du montant total, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse le contrat ou ne termine pas les travaux entrepris, il sera remis si la soumission n'est pas acceptée.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions

Par ordre, E. F. E. ROY,
Secrétaire.
Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 7 Janvier 1893. 2i 18-1

AVIS.

Défense est faite à qui que ce soit de couper ou d'enlever aucun arbre, morceau de bois ou tout autre objet attenant aux terrains de la Corporation Archiépiscopale de Saint-Boniface, sous peine d'encourir les rigueurs de la loi

Par ordre,
J. ALLARD, O.M.I.,
Econome.
Saint-Boniface, 13 décembre 1892.
3m 14 12-92

AVIS.

Avis est par le présent donné que la *Compagnie de chemin de fer Manitoba et Sud-Est*, demandera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, un acte pour amender l'acte d'incorporation de la dite compagnie, pourvoyant à une extension de temps de deux ans pour la construction du chemin de fer de la compagnie et pour autres fins.

Daté ce 22 décembre 1892.

DAVID SCOTT,
Secrétaire.
9i 22-12

AGRICULTURE

LA PHTISIE DU BÉTAIL

Les occasions surabondent, on peut dire que chaque jour, chaque heure en fournit une, de montrer la science française, quelle que soit la branche que l'on en examine d'ailleurs, à la tête du mouvement de découvertes positives qui caractérise notre époque et dont le résultat pratique est d'améliorer les conditions de la vie.

La presse ne manque jamais de les signaler au fur et à mesure qu'elles se produisent, de les exposer à ses lecteurs, surtout lorsqu'elles intéressent non pas une cathégorie seulement, mais la masse toute entière des consommateurs et des producteurs

De ce nombre est celle qui a trait à la phtisie des animaux de boucherie.

Je voudrais aujourd'hui appeler l'attention du public et des éleveurs sur les dangers de cette maladie, sur ses progrès incessants qui menacent, dans leur source même, quelques-unes des plus belles races ;. je voudrais aussi montrer par quels moyens simples et peu onéreux à la fois il serait possible de s'en rendre maître et de la faire disparaître à bref délai.

Les tout récents travaux de M. Nocard, membre de l'Académie de médecine, l'éminent professeur de l'Ecole vétérinaire d'Alfort, la première du monde, disons-le bien haut parce que cela est, vont me fournir les documents.

On admettait jadis comme un axiome que les vaches laitières des grandes villes étaient fatalement vouées à la phtisie, et, de fait, la plupart des vaches de Paris qu'on livre à l'abattoir y étaient reconnues tuberculeuses. Aujourd'hui, au contraire, rien n'est plus difficile que de trouver une vache malade dans les étables des nourrisseurs de Paris.—A quoi faut-il attribuer un changement aussi radical ? La police sanitaire n'y est pour rien, à coup sûr ; car la tuberculose n'est inscrite dans la loi sur les épizooties que depuis 1888 ; si le mal a disparu ou à peu près, cela tient uniquement à ce que les conditions économiques de la production du lait sont absolument différentes de ce qu'elles étaient autrefois.

Aujourd'hui les nourriseurs de Paris ne font plus saillir leurs vaches, ils les achètent fraîches vêlées aussitôt après la *mise bas*, en pleine lactation. Ils les entretiennent toujours en bon état de graisse ; aussi les livrent-ils aux bouchers dès qu'elles ne donnent plus assez de lait ; il en résulte que les vaches ne séjournent guère plus d'un an dans leurs étables. Pendant ce cours délai, les bêtes qui avaient le germe de la tuberculose au moment de l'achat n'ont pas le temps de contaminer les autres ou, si elles réussissent à infecter leurs voisines immédiates, les lésions ainsi créées restent limitées et n'ont pas le temps de subir le ramollissement qui les rendrait dangereuses à leur tour.

Il y a peu d'années encore, au contraire, le nourrisseur gardait ses vaches aussi longtemps qu'il en pouvait espérer, avec une gestation nouvelle, une prolongation de la sécrétion du lait ; aussi chaque vache restait dans l'étable pendant quatre, cinq et six ans ; si l'une d'elle était tuberculeuse, elle avait tout le temps nécessaire pour contaminer ses voisines et infecter l'étable entière.

Ces conditions si favorables à la propagation de la maladie sont encore celles de la plupart des étables dans les campagnes ; aussi lorsqu'on a eu le malheur d'y introduire une vache tuberculeuse, lorsque la malade y a séjourné quelque temps, on peut dire que l'étable est désormais infectée, que la contagion y est installée à demeure et que toutes les autres vaches, à de très rares exceptions près, seront prises l'une après l'autre.

Le mal est donc grand, menaçant ; heureusement, il est possible, je dirai même plus, il est facile d'y remédier ; il suffit à nos éleveurs de vouloir pour s'en affranchir promptement et définitivement.

Pourquoi la tuberculose, une fois installée à demeure, persiste-t-elle indéfiniment dans les étables les mieux tenues ? Parce que la tuberculose, comme la morve et plus que la morve même, peut "être" sans "paraître" ; tel animal tuberculeux peut conserver pendant de longs mois, pendant des années parfois, tous les signes de la santé la plus parfaite, et néanmoins semer chaque jour autour de lui les germes du contage.

La difficulté du diagnostic de la tuberculose, même à des périodes avancées de son évolution, demeurait si grande jusqu'à ces derniers temps, qu'elle rendait stériles toutes tentatives de prophylaxie.

L'Académie de médecine déclarait encore tout récemment qu'il était impossible d'affirmer, après l'examen le plus minutieux, qu'une vache quelconque *n'est pas* tuberculeuse, et je ne crois pas qu'aucun vétérinaire, choisi par les plus expérimentés, puisse poser ce diagnostic.

Il n'en est plus de même aujourd'hui. Grâce aux travaux de l'Ecole vétérinaire d'Alfort, la science possède un moyen *sûr* de faire ce diagnostic alors même que les lésions sont tout à fait récentes et très limitées.

***

On n'a pas encore oublié l'émotion que souleva dans le monde entier la nouvelle que Robert Koch venait de découvrir une substance, la "tuberculine," capable de prévenir les effets de la tuberculose, de guérir les pthisiques.

Dans le grand public, dans le monde médical même, on ne vit que cette chose merveilleuse : "Grâce à la "lymphe de Koch," on allait guérir les phtisiques !"

Après un charlatanisme éhonté, il fallut bientôt en rabattre, et l'expérience apprit vite : que l'homme tuberculeux n'est pas guéri par la lymphe de Koch ; que ses lésions sont aggravées à la suite de son injection, et que toujours enfin la résistance de l'organisme en est diminuée.

Au point de vue médicale, il ne reste donc rien de la découverte de Koch, qui avait soulevé de si grandes espérances.

Au point de vue scientifique, c'est autre chose ; en montrant que les produits de secrétion d'un microbe ont une action "spécifique," une action "élective" toute particulière sur les lésions organiques provoquées par ce microbe, Koch a ouvert une voie nouvelle qui sera certainement féconde en résultats, et déjà, des expériences faites à Alfort, il résulte que l'injection de la "tubercule" a une haute valeur pour le "diagnostic" de la tuberculose des bovidés. Par la réaction fébrile intense qu'elle provoque chez les seuls sujets tuberculeux, elle permet d'affirmer l'existence de lésions tout à fait récentes et si limitées que les moyens ordinaires (examen chimique ou bactériologique, inoculations), eussent été impuissants à en déceler ou même à en faire soupçonner la présence.

La puissance diagnostique de la "tuberculine" établie, il est facile d'en déduire la prophylaxie de la tuberculose. Rien de plus simple, de plus sûr, de moins onéreux.

Dans toute exploitation où on a constaté, où l'on redoute l'existence du mal, il faudrait soumettre tous les animaux à l'injection révélatrice ; tous ceux qui manifesteraient la réaction caractéristique devraient être aussitôt isolés des animaux sains.

On ne serait pas obligé pour cela de les sacrifier immédiatement ; on pourrait encore les faire travailler ou utiliser leur lait, "après cuisson" ; on devrait surtout les préparer pour la boucherie, de façon à en tirer le meilleur parti possible, et à supprimer au plus vite toute chance de contagion ; l'essentiel, en tous cas, serait de ne pas les laisser au contact des animaux sains et de les exclure impitoyablement de la production.

Comme corollaire indispensable de ces mesures, l'exploitation ainsi expurgée devrait être maintenue à l'abri d'une infection nouvelle ; il suffirait pour cela de ne plus y introduire de sujets nouveaux sans les avoir soumis à l'épreuve de la "tuberculine."

Déjà ces pratiques salutaires sant appliquées avec succès, sans difficultés de la part des marchands, dans bon nombre d'exploitations et de vacheries importantes ; nul doute que si elles se généralisaient, nous ne fussions promptement à l'abri des ravages de la tuberculose.

L'École vétérinaire d'Alfort tient de la "tuberculine" à la disposition de tous les intéressés, et cela va sans dire, à titre gracieux ; en France, les savants "donnent," mais ne "vendent" pas.

THOMAS GRIMM.

—(*Petit Journal*).

Pas commode, le rôle du mari :
Jaloux ? il est dupé ;
Crédule ? il est raillé :
Despote ? il est haï ;
Faible ? il est méprisé ;
Trop attentif ? il fatigue ;
Indifférent ? il froisse une susceptibilité implacable, et qui, tôt ou tard, se vengera.

Reste à son actif une hypothèse : celle où, par chance, par mérite ou par adresse, il serait adoré de sa femme... Auquel cas, qu'il soit, selon son plaisir, avenant ou maussade, brutal ou caressant, distingué ou grotesque, volage ou fidèle, amoureux ou distrait, intelligent ou stupide... tout lui sera compté pour vertu...

DANIEL DARC.